



CONFIDENTIEL

## Procès-verbal de la réunion du Comité Technique du vendredi 13 mai 2022

Le vendredi 13 mai 2022 à 10h03, se sont réunis sur convocation de sa Présidente, les membres du Comité Technique rattaché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique, en visioconférence.

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	
<b>Représentants des collectivités territoriales et établissements :</b>	
<b>Membre titulaire :</b>	
Sylvia LEOPOLDIE	Commune de Grand-Rivière
Michéla ADIN (arrivée 10h26)	Office De l'Eau de la Martinique (ODE)
<b>Membres suppléants avec voix délibérative :</b>	
Carine CYRILLE(arrivée 10h16)	Commune d'Ajoupa-Bouillon
Mylène EUPHROSINE-- en présentiel	Centre de Gestion de la Martinique
<b>Représentants du personnel :</b>	
<b>Membres titulaires :</b>	
Karine JEAN-BAPTISTE LECHERTIER	CGTM/SOEM
Corinne ORMILE-- en présentiel	CGTM/SOEM
Denis DANSICARE	UPCTM-UNSA Territoriaux
Sylvie BOUDRE	FO
<b>Membres suppléants avec voix délibérative :</b>	
Céline GENEVIEVE-ANASTASIE	CGTM/SOEM
<b>MEMBRES ABSENTS EXCUSES</b>	
<b>Représentants des collectivités territoriales et établissements :</b>	
<b>Membres titulaires :</b>	
Annick COMIER	Commune de Fonds-St-Denis
Maurice BONTE	Commune d'Ajoupa-Bouillon
Odile EMONIDE	Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM)
<b>Représentants du personnel :</b>	
<b>Membres titulaires :</b>	
Mauricette NEGOUAI	CGTM/SOEM
<b>ASSISTAIENT A LA REUNION</b>	
Marie-Claude THIANT -- en présentiel	Responsable du Pôle Carrières-Retraite du CDG
Christelle COMIER -- en présentiel	Assistante du Pôle Carrières-Retraite du CDG – Gestionnaire Carrières

Accusé de réception en préfecture  
972-289720047-20220513-CT-2022-02-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2022  
Date de réception préfecture : 09/06/2022

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, et en raison de l'absence de Madame Annick COMIER, Présidente du comité technique, Madame Sylvia LEOPOLDIE est désignée à l'unanimité Présidente de la séance.

Madame Sylvia LEOPOLDIE, Présidente de séance, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 22 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, sont désignés :

- **Secrétaire : Madame Mylène EUPHROSINE**
- **Secrétaire adjoint : Madame Corinne ORMILE**

Représentants du personnel :

En l'absence de Madame NEGOUAI, Madame GENEVIEVE-ANASTASIE membre suppléante de la CGTM/SOEM, a voix délibérative.

Tous les membres présents dans le collège des représentants du personnel ont voix délibérative.

Représentants de l'administration :

En l'absence de Madame EMONIDE, Madame EUPHROSINE suppléante a voix délibérative.

Tous les membres présents dans le collège des représentants de l'administration ont voix délibérative.

La Présidente fait lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du CT du vendredi 11 mars 2022 ;
2. Examen des dossiers :
  - ❖ **Saisine 1** : Avis sur la création du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail placé auprès du Centre de Gestion ;
  - ❖ **Saisine 2** : Avis sur la composition du CST, le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants de l'administration ;
  - ❖ **Saisine 3** : Avis sur les modalités d'organisation du vote électronique.

Les membres du comité technique approuvent à l'unanimité la proposition de la Présidente relative à l'ordre du jour.

Accusé de réception en préfecture 972-289720047-20220513-CT-2022-02-DE Date de télétransmission : 09/06/2022 Date de réception préfecture : 09/06/2022
---

## Examen des dossiers :

### ❖ Saisine 3 : Avis sur les modalités d'organisation du vote électronique

#### Objet de la saisine :

Modalités d'organisation du vote électronique

#### Présentation :

Madame THIANT, présente le projet aux membres.

Le président du CDG MARTINIQUE propose le vote électronique comme modalité de vote exclusif pour l'organisation des élections professionnelles de 2022. La société Néovote a été retenue pour la mise en place du vote électronique.

Le Président a consulté les organisations syndicales sur les modalités de l'organisation des élections professionnelles le 3 mai 2022 et un protocole préélectoral a été signé.

La période de vote est la suivante : du 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 8h00 au 8 décembre 2022 à 16h00.

#### Observations :

Les membres du CT pensent que la mise en place du vote électronique est une action positive.

Le vote électronique présente également un avantage pour les organisations syndicales, il y aura certainement plus de votants.

#### Interrogations :

Les membres du CT s'interrogent sur :

- le choix exclusif du vote électronique. Ce système sera peut-être plus compliqué pour certains agents.
- la transmission des identifiants aux électeurs ?

Mme THIANT précise qu'une enveloppe sera adressée à chaque électeur, avec son identifiant, son matricule, les bulletins de vote et les professions de foi.

Concernant le vote électronique, il sera mis à disposition des électeurs ne disposant pas de matériel informatique, un espace dédié au vote dans les collectivités.

Mme THIANT informe les membres, qu'une première phase de test, pour le vote électronique, a été mise en place au début du mois de mai avec les organisations syndicales (OS).

D'autres tests seront mis en place, avec notamment des agents désignés par les OS.

Il est proposé également de transmettre ce lien de démonstration aux membres du CT pour avoir leur avis, avant le vendredi 20 mai 2022.

Accusé de réception en préfecture 972-289720047-20220513-CT-2022-02-DE Date de télétransmission : 09/06/2022 Date de réception préfecture : 09/06/2022
---

**Avis du CT**

Avis sur les modalités d'organisation du vote électronique.

**Collège des représentants du personnel : Avis**

Pour : 5

Contre : 0

Abstention: 0

**Collège des représentants des collectivités : Avis**

Pour : 4

Contre : 0

Abstention: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 11h02.

\*\*\*\*\*

Fait à Fort-de-France, le 16 mai 2022

La Secrétaire

Mylène EUPHROSINE

La Présidente

Sylvia LEOPOLDIE

La Secrétaire Adjointe

Corinne ORMILE



Accusé de réception en préfecture  
972-289720047-20220513-CT-2022-02-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2022  
Date de réception préfecture : 09/06/2022